Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260665-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION 2026-06-65

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Madame Elodie LOUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260665-DE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2026 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

Le 6 mai 2026, la commission d'instruction du Projet Educatif Local a validé le projet suivant :

- Ecole Louis Pergaud 800 €

La classe des CM1/CM2 bilingue de l'école s'initie à la musique bretonne par une pratique instrumentale. Une heure par semaine, 3 professeurs de l'association Ribl An Elorn apprennent aux élèves à jouer de la bombarde, de la caisse claire ou la cornemuse. Plusieurs représentations sont prévues en fin d'année (Kermesse de l'école, EHPAD, spectacle de fin d'année). Les objectifs sont d'offrir aux élèves un meilleur accès à l'art musical en lien avec la culture bretonne et de permettre de faire du lien (avec d'autres classes, avec des partenaires extérieurs...).

Les modalités de versements de la subvention :

	25% à l'issue du Conseil municipal	75% après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
Ecole Louis Pergaud	200 €	600 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'école Louis Pergaud dans le cadre du Projet Educatif Local.

Avis des commissions :
Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 JUIN 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GUIPAVAS
FINISTÈRE

La secrétaire de séance,
Elodie LOUSSE